

**CERTIFICAT DE
QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE
CORDISTE NIVEAU 1**

**REFERENTIEL DE
CERTIFICATION**

BRANCHE BTP

Sommaire

1.	INTRODUCTION : Rappel sur l'emploi type.....	5
	Référence de la certification	5
	Définition	5
	Liste des activités principales.....	5
	Liste des compétences associées	6
2.	ACCES A LA CERTIFICATION	6
3.	COMPOSANTS DE CERTIFICATION	6
4.	CRITERES D'APPRECIATION et DISPOSITIFS D'EVALUATION.....	1
5.	SYNTHESE DES DISPOSITIFS D'EVALUATION PAR COMPOSANT	17
6.	NATURE DES EVALUATIONS	17
7.	JURY DE DELIVRANCE DU CQP.....	19
	Mission et rôle du jury.....	19
	Les moyens du jury.....	19
	La composition du jury	19
	Le fonctionnement du jury	19
8.	CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION	20

1. INTRODUCTION : Rappel sur l'emploi type

CORDISTE NIVEAU 1

Référence de la certification

FICHE ROME I1501 : Intervention en grande hauteur

Nomenclature d'activités Française (NAF) : 43.99D - Autres travaux spécialisés de construction qui stipule : « *travaux spécialisés qui, pour des raisons d'accès, nécessitent des aptitudes à l'escalade et l'utilisation d'un matériel particulier, c'est-à-dire travail en hauteur sur des structures élevées* »

Niveau de la certification (CAP/BEP) : 3.

Code de la nomenclature NSF : 230 r – Entretien général des bâtiments.

Formacode : 31701 : Sécurité travaux en hauteur.

Définition

Le cordiste réalise des interventions techniques en hauteur et en accès difficile et parfois en espace confiné. Lorsque les équipements de protection collective tels que nacelles, échafaudages ou engins de levage ne peuvent pas être utilisés pour la réalisation d'un chantier en raison d'un accès difficile, ou pour des raisons économiques ou d'indisponibilité de matériel de protection collective ou de délai d'exécution trop court, il met en œuvre des techniques de protection individuelle liés à l'utilisation des cordes.

Le cordiste accomplit son travail en espace aérien et en espace confiné. Il intervient sur toutes les constructions et ouvrage d'art en hauteur (pylône...). Il intervient également au niveau des espaces confinés tels que puits, réservoirs, cuves, cheminées.... C'est un homme du bâtiment, de la maintenance, du nettoyage ou de l'évènementiel. Il restaure, peint, maçonner, fore, soude, monte des installations et des connections électriques, ou de façon ponctuelle des élagages ou des abattages....

Le cordiste utilise des cordes, baudrier, sellette, poignée autobloquante, descendeur et mousquetons ... qui sont les matériels indispensables de son métier acrobatique et appropriés aux types de travaux qu'il réalise.

Les consignes de sécurité sont évidemment très strictes.

Liste des activités principales

A1 – Techniques fondamentales de travail sur cordes et en hauteur.

A2 – Participation à l'organisation des interventions sur cordes.

A3 – Participation aux situations et/ou interventions d'urgence.

Liste des compétences associées

C1 - Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes.

C2 - Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur contribuant à l'ergonomie du poste de travail.

C3 - Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier.

C4 - Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes.

C5 - Aménager le poste de travail de façon ergonomique en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie.

C6 - Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail.

C7 - Appliquer une méthode de secours simple.

2. ACCES A LA CERTIFICATION

La certification est accessible aux candidats ayant suivi un parcours de formation continue ou en alternance.

Validation des acquis de l'expérience :

La certification pour le CQP cordiste de niveau 1 est accessible par VAE à toute personne justifiant d'un parcours professionnel continu ou discontinu, d'une durée minimale de 3 ans sur les six dernières années.

- Recevabilité auprès de la branche (livret 1 justifiant de l'expérience minimale)
- Rédaction du dossier de validation décrivant l'expérience et les compétences acquises (livret 2)
- Passage devant un jury : mise en situation professionnelle.
- Fournir une copie du certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité,

La certification de Cordiste professionnel correspond au CQP Cordiste de niveau 2 qui sera créée ultérieurement.

Tous les candidats se présentent aux épreuves avec une pièce d'identité valide, un certificat médical d'aptitude aux travaux en hauteur de moins de 3 mois et leurs propres chaussures de sécurité.

3. COMPOSANTS DE CERTIFICATION

Le certificat de qualification professionnelle de « Cordiste Niveau 1 » comporte trois composants :

- 1.** Techniques fondamentales de travail sur cordes et en hauteur
- 2.** Participation à l'organisation des interventions sur cordes
- 3.** Participation aux situations et/ou interventions d'urgence

4. CRITERES D'APPRECIATION et DISPOSITIFS D'EVALUATION

Pour chacune des compétences rattachées aux composants du certificat, les critères principaux pour juger de l'acquisition ou non (maîtrise ou non maîtrise) des compétences sont les suivants :

Chaque bloc correspond à une activité vérifiée par un examen QCM, premier niveau de vérification, + un cas pratique.

En cas d'échec à une question QCM, le jury devra vérifier l'acquisition par la pratique.

Sur les 19 savoir-faire, 11 sont évalués sous la forme d'un QCM.

Sur les 11 savoir-faire évalués en QCM, **8 sont des compétences clés qui doivent être acquises : en rouge dans la colonne QCM.**

Activité 1 – Techniques fondamentales de travail sur cordes et en hauteur

Compétence	Savoir-faire	Critère évalué	Mode d'évaluation			
			QCM	Progression en hauteur et sur corde	Chantier application	Evacuation secours
Compétence 1 Participer à l'installation des systèmes d'accès, de progression et de maintien sur cordes contribuant à l'ergonomie du poste de travail.						
		1. Evaluer les noeuds d'usages afin de s'assurer de leur résistance	Qualité des principaux noeuds Résistance de la corde nouée			
		2. Réaliser les noeuds d'usage courant référencés par la profession afin de sécuriser les systèmes de déplacement et d'assurage	Réalisation des noeuds de jonction Noeuds d'amarrages confectionnés sur les points de connexion définis Noeuds d'arrêt confectionnés			
		3. Mettre en place des amarrages selon les supports désignés par l'employeur afin de sécuriser les systèmes de déplacement et d'assurage	Supports d'anarrages et systèmes d'amarrages désignés par l'employeur sont identifiés Cordes et/ou ceinture de connexion autour des structures existantes définies sont installées suivant les consignes données			

<p>Les cordes sont connectées aux points d'ancrages définis suivant les consignes données</p> <p>Le type et la capacité des connecteurs de l'équipement en place sont respectés et leurs positionnements sont contrôlés.</p>	<p>4. Installer des cordes et/ou systèmes de protection individuelle contre les chutes de hauteur depuis les points d'ancrage définis par l'employeur ou l'encadrant permettant de sécuriser l'accès et l'installation du poste de travail</p> <p>Cordes de progression et de sécurité sont amarrées séparément, les noeuds de sécurité en bout de cordes sont confectionnés</p> <p>Équipement de toute corde en place est lisible en tout point et ne prête pas à confusion</p> <p>Toute corde en place est amarrée correctement pour être utilisable à tout moment et sur toute sa longueur</p> <p>Des cordes et/ou des systèmes antichute sont disposés pour accéder au poste de travail suivant les consignes données.</p> <p>Les frottements et autres sources de dommage des</p>	

Compétence 2 Progresser en hauteur dans des situations simples à l'aide de cordes et/ou d'EPI contre les chutes de hauteur	<p>5. Utiliser les techniques de progression appropriées à la configuration d'un site afin de se déplacer de plain-pied et en hauteur en toute sécurité</p>	<p>cordes ou des appareils sont pris en compte. La force choc résiduelle et le tirant d'air sont évalués en continu</p> <p>Les appareils appropriés à la progression de plain-pied sont choisis et mis en œuvre</p> <p>Progression de plain-pied avec passage d'obstacles réalisée en autonomie</p> <p>Connexion au système antichute et sa gestion assurée en permanence</p> <p>Passage d'une progression de plain-pied à la suspension et inversement maîtrisé</p>	
	<p>6. Se déplacer latéralement, de haut en bas et inversement en utilisant les techniques de progression en suspension appropriées à la configuration du site et permettant de</p>	<p>Force choc résiduelle et le tirant d'air sont évalués en continu</p> <p>La connexion aux deux systèmes est continue et permanente</p> <p>La progression en suspension avec passage d'obstacles est réalisée en autonomie</p>	

sécuriser les déplacements	La progression en suspension avec passage d'obstacles n'est pas dégradée en grande hauteur (+35m)	

7. Utiliser les techniques d'assurance de son coéquipier progressant en appui sur une structure existante afin d'éviter sa chute
- Techniques d'assurance de son coéquipier à la montée et à la descente sont maîtrisées.

Activité 2 – Participation à l'organisation des interventions sur cordes

Compétence	Savoir-faire	Critère évalué	Mode d'évaluation		Chantier application	Evacuation secours	
			QCM	Progression en hauteur et sur corde			
Compétence 3 Appliquer les mesures de prévention des risques du chantier	8. Appliquer les moyens de prévention des risques au poste de travail communiqués de façon écrite ou orale, afin de s'assurer de sa sécurité et de celle de ses co-équipiers et/ou co-travailleurs	<p>Informations et/ou personne-ressource, relatives à la prévention des risques du chantier, identifiées.</p> <p>Consignes orales données par la hiérarchie sur l'organisation du chantier et pour la tâche à réaliser prises en compte</p> <p>Moyens de prévention spécifiques au site et/ou à l'entreprise d'accueil pris en compte, consignes particulières respectées.</p> <p>Conséquences directes ou indirectes de son action sur l'environnement de travail prises en compte</p>					
	9. Appliquer les modes opératoires pour réaliser l'opération de travail en hauteur afin de pouvoir détecter	Adéquation des moyens mis à disposition avec les modes opératoires lors de l'opération vérifiée.					

les éventuels écarts avec la réalité et les signaler à sa hiérarchie	Hiérarchie informée des éventuels écarts détectés lors de l'opération	
10. Veiller en continu au maintien des moyens de prévention lors de la réalisation d'une tâche afin de s'assurer de sa sécurité et de celle de ses co-équipiers	Les moyens et/ou consignes de prévention sont appliqués et surveillés en permanence. En cas de dérive ou d'écart important des moyens de prévention, la hiérarchie est alertée	
Compétence 4 Utiliser les appareils (EPI et accessoires) d'usage courant dans la réalisation d'une opération de travail sur cordes	<p>11. Acheminer et utiliser en sécurité l'outillage, le matériel et les matériaux appropriés afin de pouvoir réaliser une tâche en toute sécurité.</p> <p>Moyens utilisés pour sécuriser l'outillage, le matériel et les matériaux appropriés Méthode d'acheminement de l'outillage et des matériaux adaptée au contexte du chantier et au poste de travail</p> <p>12. Utiliser les appareils de progression, de maintien et de protection contre les chutes de hauteur afin de s'assurer de la bonne réalisation de l'opération de travail sur cordes</p>	<p>Moyens utilisés pour sécuriser l'outillage, le matériel et les matériaux appropriés Préconisations décrites dans la notice des fabricants connues et leurs limites d'utilisations définies par la profession respectées</p> <p>13. Vérifier l'état de conservation des</p>

<p>appareils de progression et antichute en service afin d'anticiper tout problème de défaillance</p>	<p>appareils de progression et antichute contrôlés visuellement avant, pendant et après chaque utilisation</p> <p>Utilisation anormale de l'appareil et/ou une détérioration potentielle de celui-ci évaluée et signalée</p> <p>Tout EPI jugé défaillant est isolé selon la procédure de l'entreprise</p>	<p>Contraintes d'ergonomie prises en compte lors des manutentions au poste de travail</p> <p>Posture et gestuelle adoptées pour la réalisation d'une tâche respectant les règles de l'art en matière d'ergonomie</p>
<p><u>Compétences 5</u></p> <p>Aménager le poste de travail de façon ergonomique en corrélation avec les contraintes induites par la réalisation d'une tâche de travail définie</p>	<p>14. Mettre en place le poste de travail pour la réalisation d'une tâche de façon ergonomique afin d'éviter les contraintes posturales et les blessures</p>	<p>Consignes générales et particulières d'auto-évacuation du poste de travail sont connues pour chaque phase de l'intervention, en cas d'impossibilité la hiérarchie est informée</p> <p>Dispositifs d'évacuation disponibles sont</p>

		identifiés et leur utilisation est maîtrisée
		Point de rassemblement défini dans le plan d'évacuation est identifiés
Compétences 6 Communiquer avec les acteurs concernés par la tâche de travail	16. Communiquer au sein de l'équipe afin d'effectuer les tâches à réaliser	Règles de base de la communication appliquées, langage professionnel utilisé. Hiérarchie alertée des éventuelles situations dégradées rencontrées Incompréhensions face à une information écrite ou orale exprimées
	17. Communiquer avec les autres acteurs en lien avec la tâche à exécuter afin d'anticiper les contraintes de la coactivité	Eventuelles contraintes des autres acteurs prises en compte, si besoin, hiérarchie informée

Activité 3 – Participation aux situations et /ou interventions d’urgence

Compétence	Savoir-faire	Critère évalué	Mode d'évaluation		
			QCM	Progression en hauteur et sur corde	Chantier application
Compétences 7 Appliquer une méthode de secours simple	18. Evacuer un technicien utilisateur d'un système d'arrêt de chute à l'aide d'un dispositif d'évacuation normé afin de lui porter secours	Dispositif de sauvetage par élévation installé et adapté à la configuration du lieu d'intervention Dispositif de sauvetage par élévation mis en œuvre suivant la procédure définie pour garantir la sécurité des intervenants			
	19. Effectuer des techniques de prise en charge de victime sur cordes en situation simple de travail afin de faciliter la prise en charge de la victime par les services de secours	Victime en suspension sur un appareil de progression, antichute ou un point d'ancrage soustraite de la suspension et accompagnée vers le bas sans passage d'obstacles Coopération avec les services de secours institutionnels contribue au bon déroulement de l'intervention			

DM
M
AC

4. SYNTHESE DES DISPOSITIFS D'EVALUATION PAR COMPOSANT

COMPOSANTS	DISPOSITIF D'EVALUATION
C1 - Techniques fondamentales de travail sur cordes et en hauteur	QCM Progression en hauteur et sur cordes Équipement matelotage
C2 - Participation à l'organisation des interventions sur cordes	QCM Chantier d'application
C3 - Participation aux situations et/ou interventions d'urgence	QCM Evaluation secours

5. NATURE DES EVALUATIONS

DISPOSITIF	DESCRIPTION
QCM (Questionnaire à Choix Multiples)	Ce dispositif permet de vérifier le niveau de connaissances générales théoriques et techniques maîtrisées par le candidat. Utilisé pour chaque composant, il vient compléter l'évaluation pratique
Progression en hauteur et sur cordes	Cette épreuve permet de certifier l'aptitude du candidat à progresser sur cordes dans les règles de l'art en toutes circonstances et en hauteur à l'aide des différents types d'EPI de Protection Contre les Chutes de Hauteur. Le candidat réalise un parcours en hauteur où il doit passer des difficultés techniques en toute sécurité sur des configurations d'équipements de chantier qu'il pourra rencontrer dans les différents secteurs d'activités.
Équipement matelotage	Cette épreuve permet de certifier l'aptitude du candidat à réaliser les noeuds et les amarrages de cordes référencés par la profession ; équiper et déséquiper des cordes pour rejoindre le poste de travail lors d'une mise en situation professionnelle simple. Sous la supervision d'un cordiste expérimenté (à définir), il s'agit d'installer et désinstaller des cordes horizontalement en appui de pied et verticalement sur des ouvrages identifiés avec la pose de « déviations », de « fractionnements » et de « protections de cordes ».

MM
AC
F1
OG

Chantier d'application	<p>Sous les directives d'un cordiste expérimenté, après avoir accédé en hauteur en toute sécurité et équipé ses cordes pour rejoindre le poste de travail, cette épreuve permet de certifier l'aptitude du candidat à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer son intervention et sécurité la zone de travail • Aménager son poste de travail de façon ergonomique afin de réaliser une tâche simple de travail • Hisser ou descendre en sécurité les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation de la tâche • Désinstaller son poste de travail et évacuer la zone.
Evacuation secours	<p>Cette épreuve permet de certifier l'aptitude du candidat à porter assistance ou secours à un équipier en difficulté dans une configuration simple de chantier (évacuation directe du sol). L'évaluation est réalisée s'après le Plan d'intervention Secours Spécifique Cordiste d'une situation simple de travail.</p>
Entretien avec le jury	<p>Le jury demande au candidat de justifier ses choix techniques, voire d'exprimer son ressenti sur la pertinence des options prises, l'efficacité de ses manœuvres, la qualité de sa prestation et les difficultés qu'il a pu rencontrer. Cet échange permet de compléter l'évaluation des compétences attendues.</p>

33
m
AC
fi

6. JURY DE DELIVRANCE DU CQP

Mission et rôle du jury

Le jury a pour mission essentielle d'apprécier les acquis professionnels des candidats au CQP.

Le jury a également pour rôle de :

- Vérifier la qualité des moyens mis à disposition des candidats (parcours sur terrain naturel ou parcours en salle, documents d'évaluation, matériel),
- Vérifier que les épreuves et le déroulement de la séance d'évaluation sont conformes au référentiel de certification
- Informer les candidats des résultats de l'évaluation
- Etablir le procès-verbal de délibération du jury (émarginement des candidats, du jury)

Les moyens du jury

Pour apprécier les candidats au CQP, le jury dispose :

- Le guide complet du jury CQP niveau 1 intégrant les modalités d'évaluation
- des sujets et grilles d'évaluation validés par l'autorité certificatrice
- des référentiels « professionnel » et « de certification » du CQP
- des résultats aux épreuves pratiques et du QCM

La composition du jury

Le jury, paritaire et égalitaire, est composé d'employeurs et de salariés avec 3 ans d'expérience minimum ou certifiés sur le CQP niveau 2 métropolitain, mis à disposition par des entreprises de travaux d'accès difficile.

Le nombre minimum de membres du jury pour la délibération est un employeur et un salarié d'exécution.

Le fonctionnement du jury

Les membres du jury sont désignés et sont convoqués par l'autorité certificatrice. Ils sont souverains dans leurs décisions. Ils ne peuvent être ni parents, ni alliés des candidats, sans lien hiérarchique.

Pour les former à leur rôle, l'autorité certificatrice réunira les membres du jury avant la session d'examen.

Ces réunions ont pour but de préparer les jurys à leurs fonctions, de leur présenter la formation, les référentiels professionnels et de certification, ainsi que les outils d'évaluation et les parcours mis en place pour les ateliers et leurs particularités à l'aide de schémas.

7. CONDITIONS DE DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION

Le CQP de cordiste Niveau 1 est délivré aux candidats ayant validé les trois composants principaux selon un barème de compétences acquises préalablement défini et fourni aux membres du jury.

La décision d'attribuer ou non le CQP est prise à l'issue du passage de la totalité des épreuves **finales**, lors d'une délibération des membres du jury, sous la présidence de l'autorité certificatrice.

Les résultats de la session d'examen sont retranscrits sur un procès-verbal.

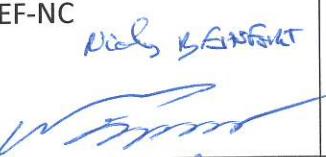
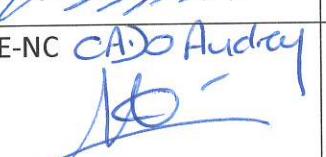
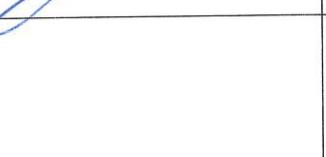
En cas d'échec, le jury motivera sa décision et proposera des pistes de remédiation afin de permettre au candidat de se présenter à une prochaine session en ayant retravaillé les modules non acquis.

Article 3 : Extension

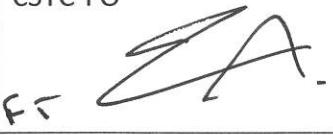
Les parties signataires sont convenues, pour l'application du présent avenant, d'en demander l'extension à l'ensemble de la profession conformément aux dispositions des articles Lp 334-12 & Lp 334-13 du Code du Travail.

Nouméa, le 23 août 2021

Collèges des employeurs

MEDEF-NC 	MEDEF-NC	MEDEF-NC
CPME-NC 	CPME-NC	CPME-NC
U2P 		

Collège des salariés

COGETRA	CSTC-FO 	
USOENC	CSTNC	
USTKE	UT-CFE-CGC 